Résolution sur une déclaration conjointe du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres réunis au sein du Conseil, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union européenne: "Le consensus européen en matière de politique de développement"

2005/2580(RSP) - 15/12/2005 - Texte adopté du Parlement, sujets d'actualité

En adoptant une résolution commune des groupes PPE-DE, PSE, ADLE, Verts/ALE, GUE/NGL et UEN sur la politique de développement de l'Union européenne, le Parlement européen se félicite de l'initiative prise par la Commission de réviser et de mettre à jour la déclaration sur la politique de développement de 2000, et d'y associer étroitement le Parlement. Il appuie notamment la détermination de la Commission à réaliser le « consensus européen » en matière de politique de développement et à faire de ce principe une référence fondamentale de la coopération au développement. Ce faisant, il approuve la déclaration conjointe du Conseil européen, du Parlement européen et de la Commission sur la politique de développement de l'Union et du contenu du "consensus européen en matière de développement".

Se félicitant de ce que, pour la première fois, l'Union et ses États membres aient décidé d'agir de concert pour promouvoir une vision partagée du développement au niveau de l'Union, en définissant des objectifs et des principes communs et en réaffirmant l'engagement de l'Union à éliminer la pauvreté et à assurer l'appropriation, le partenariat, la fourniture d'une aide plus abondante et de meilleure qualité et la promotion de la cohérence de la politique du développement, le Parlement estime que la détermination des signataires du consensus européen à vouloir éliminer la pauvreté et à réaliser les objectifs du Millénaire constituent des objectifs fondamentaux de la politique à venir de développement pour l'Union. Dans la foulée, il se déclare résolu à continuer à suivre de près les initiatives pour atteindre les objectifs définis et à en prendre de nouvelles, si nécessaire.

Regrettant l'attention insuffisante accordée aux droits des enfants, le Parlement demande que l'on mette l' accent de manière plus prononcée sur le développement humain, la santé et l'éducation, éléments qui n'ont été que très marginalement évoqués dans la déclaration finale sur le développement.

Il approuve l'intention exprimée dans le « consensus européen » de renforcer le contrôle des exportations d'armements de l'Union afin d'éviter que l'armement ne soit utilisé contre des civils, ainsi que de prendre des mesures concrètes pour limiter la prolifération incontrôlée d'armes légères ou de petit calibre (ALPC). Il demande également à la Commission d'intensifier et d'accélérer les programmes de déminage et de désarmement dans les régions qui sortent d'un conflit.

Parallèlement, le Parlement demande à la Commission et aux États membres d'élaborer des objectifs mesurables pour la mise en œuvre de la politique de développement et pour l'évaluation de ses progrès à intervalles réguliers.

Enfin, le Parlement salue le processus de négociation réellement global et transparent qui a eu lieu entre le Parlement, le Conseil et la Commission pour assurer la réussite du « consensus européen » et se réjouit

tout particulièrement que nombre des suggestions du Parlement aient été reprises dans le document final. Pour le Parlement, ce processus devrait constituer un modèle de négociations pour la résolution de problèmes politiques essentiels, au plan interinstitutionnel.